



REVUE DE PRESSE

Jeudi 20 décembre 2018



Le chiffre 45.000

euros. C'est le montant de l'amende pour qui se risque à diffuser des «fake news». Depuis plusieurs semaines, les infos se partagent, en effet, en masse sur les réseaux sociaux. Or, Twitter, Facebook, Snapchat sont déjà considérés comme des médias au regard de la loi et, selon le texte existant, «la publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers [...] sera punie d'une amende de 45.000€». Il en va de même pour la diffamation et l'injure, rapportait Le Parisien.

L'infographie

Impôts : combien paient les GAFA au fisc français ?

Aujourd'hui les géants américains du web ne déclarent au fisc français qu'une infime fraction de leur chiffre d'affaires réalisé dans l'Hexagone (Chiffres 2017)



La France

À défaut d'un accord européen, la France a décidé de taxer les géants du numérique dès 2019.

Toutes les entreprises qui réalisent dans ces domaines* un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros seraient prélevées de 3% de ce montant.

La taxe devrait rapporter 500 millions d'euros selon Bercy.

* La taxe concernerait les activités de vente en ligne, de revente de données personnelles ou encore de publicité.



Google

Impôts payés : **14 millions d'€**

CA déclaré : **325 millions d'€**

CA réel estimé

2 milliards d'€



Apple

Impôts payés : **19 millions d'€**

CA déclaré : **89 millions d'€**

CA réel estimé

3,9 milliards d'€



Facebook

Impôts payés : **1,9 million d'€**

CA déclaré : **56 millions d'€**

CA réel estimé

850 à 950 millions d'€

amazon

Impôts payés : **8 millions d'€**

CA déclaré : **380 millions d'€**

CA réel estimé dans le monde

5,7 milliards d'€



Twitter

Impôts payés : **0,3 million d'€**

CA déclaré : **12,3 millions d'€**

CA réel estimé

70 millions d'€

Uber

Impôts payés : **1,4 million d'€**

CA déclaré : **52 millions d'€**

CA réel estimé

240 millions d'€

■ Les cahiers de doléances initiés par l'AMRF sont à la disposition des administrés dans certaines mairies, comme à Chirac ■ Les revendications seront transmises aux préfets et aux parlementaires.

Cahiers de doléances: la parole sans filtre

Une colère qui est alimentée par le pouvoir en place et son mépris.

Colin PRADIER
c.pradier@charentelibre.fr

«**J**e vous préviens, c'est un véritable inventaire à la Prévert!» Christian Massias, maire de Chirac, en Charente limousine, se félicite de l'enthousiasme avec lequel ses administrés ont rempli le cahier de doléances disponible à l'accueil de la mairie depuis dix jours, à l'initiative de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). À l'intérieur du livret, un cahier d'écolier sur lequel trône un autocollant «Ma commune est utile», des dizaines d'écritures différentes s'entremêlent et laissent apparaître une colère visiblement intacte. «Démission d'Emmanuel Macron et du gouvernement. Smic à 2 000 euros. Prise en compte du vote blanc. Stop à la désertion des territoires ruraux par les services publics. Retour de l'ISF. Stop à l'immigration...» La liste est longue et le propos parfois appuyé d'un point d'exclamation pour accentuer l'urgence.

Les cahiers de doléances sont l'occasion de remettre la mairie au cœur du débat démocratique et d'y intégrer le citoyen.

«Les revendications sont larges et parfois discutables, mais ce que je vois dans ces mots, c'est la volonté d'exprimer un ras-le-bol, le sentiment d'avoir été méprisé, exclu du débat, et l'envie d'une démocratie plus participative. Les gens ne sont plus résignés, ils s'expriment enfin!», commente l'édile. La loi NOTRe [Nouvelle organisation territoriale de la République, NDLR], qui prévoit le trans-



Christian Massias, le maire de Chirac, voit dans la démarche une avancée vers plus de démocratie participative.

Photo Renaud Joubert

fert de compétences des communes vers d'autres collectivités territoriales, a affaibli les municipalités. Les cahiers de doléances sont l'occasion de remettre la mairie au cœur du débat démocratique et d'y intégrer le citoyen.»

Un besoin de s'exprimer

Aux côtés de l' élu, Marie-Claude, retraitée de 68 ans et habitante de Chirac, acquiesce. Elle est venue en mairie exprimer sa colère par écrit. «J'ai manifesté pendant trois semaines sur le rond-point d'Exideuil avec mes copains gilets jaunes. Je leur apportais la soupe tous les jours, ils m'appelaient Mamie Marie. L'esprit était vraiment bon enfant, mais il y a une colère. Une colère qui est alimentée par le pou-

voir en place et son mépris. Ces personnes ne nous représentent pas, nous, le peuple d'en bas.» Marie-Claude a dans sa main un brouillon des revendications qu'elle veut inscrire sur le cahier. Revalorisation des retraites, aide aux handicapés, retour des services publics sont au programme. Elle parcourt les doléances précédentes et marque un temps d'arrêt. «Stop à l'immigration. Oui, ça, je suis vraiment d'accord. On galère à boucler les fins de mois, payer les médicaments et on fait venir des gens à qui on offre tout. Je trouve que c'est pas logique. C'est quelque chose que j'entends beaucoup chez les manifestants.» Le maire s'inquiète, lui, de la montée de ces idées de stigmatisation de l'étranger. «J'ai peur

que tout ceci se traduise par un vote massif pour l'extrême droite. Quand j'entends ce genre de propos, j'essaie d'expliquer qu'ils se trompent de cibles.»

Première synthèse

Quelques instants plus tard, deux habitants de la commune entrent dans la mairie pour eux aussi remplir le fameux cahier. Christian Massias les salue, l'air satisfait du succès de l'opération. Michel et Annick travaillent tous les deux dans le secteur du transport scolaire. Michel explique sa démarche: «C'est important de saisir l'opportunité de nous exprimer. Si je le fais aujourd'hui ça n'est pas pour moi, c'est pour mes enfants. Il faut que les choses changent.»

Cédric Szabo, le directeur de l'Association des maires ruraux de France, s'estime satisfait deux semaines après le lancement de l'opération. «Plusieurs milliers de communes ont répondu à l'appel et s'apprêtent à rendre leur première synthèse. Les retours que nous avons et la participation attestent de manière vive du potentiel des habitants des communes rurales et de leur besoin d'expression. Nous allons récupérer les résultats dans les jours à venir, réaliser une grande synthèse nationale et, au début de l'année 2019, nous transmettrons le document à l'exécutif et au Parlement.» Les cahiers resteront à disposition des administrés encore quelques semaines, selon la volonté des maires.

Dans les mairies Entre expectative et défiance

À l'Isle-d'Espagnac, les habitants ne se sont pas précipités. «Pour le moment, nous n'avons rien. Le cahier est mis à disposition depuis une semaine à l'accueil, explique la maire, Marie-Hélène Pierre. C'est un moyen d'expression pour les citoyens. Nous, la municipalité, sommes là pour servir d'interface. C'est l'État qui est interpellé.» Daniel Soupizet, le maire de Lesterps, fait presque le même constat. En dehors d'un courriel envoyé la veille par le Collectif des petits patrons et artisans réclamant la suppression de la taxe Cahuzac sur les dividendes des gérants de SARL, le cahier de doléances reste vierge. L' élu insiste malgré tout sur l'importance du dispositif. «Il y a un éloignement de plus en plus marqué entre les pouvoirs décisionnels et la population.

Ce sentiment de fracture est très présent chez mes concitoyens. L'agrandissement des régions et la réduction du champ des compétences allouées aux mairies accentuent cet éloignement. La proximité et l'écoute sont essentielles. Dans les milieux ruraux, il y a peut-être une difficulté à franchir le pas de l'écriture, mais j'espère que les gens vont saisir cette opportunité d'être entendus.» D'autres communes ont, elles, choisi de ne pas mettre en place le dispositif. Et certains élus, comme Geoffroy Dudouit, le maire de Saint-Sulpice-de-Ruffec, ne cachent pas leur défiance face au procédé. «Qu'est-ce qu'on change au système en instaurant ça? Soit c'est cynique, soit c'est naïf, mais ce qui est sûr c'est que l'on continue à aller dans la mauvaise direction. Toutes les problématiques qui vont être mises

en avant, nous les connaissons déjà. Ce coup de diagnostic permanent me fatigue et, tacitement, on laisse à penser que les maires ne jouent pas leur rôle d'acteur de proximité. J'espère me tromper et que le dispositif accouchera de solutions, mais je ne crois plus au père Noël.» Un constat amer partagé par la maire de Saint-Léger, Anne-Marie Rochais, qui pointe du doigt le fossé entre le pouvoir et la réalité des problématiques rurales. «La base a été négligée depuis des années, le dialogue est rompu. Les cahiers de doléances, je n'y crois pas trop. J'avoue avoir perdu un peu de mes illusions. Je trouve que l'exécutif est de plus en plus déconnecté des réalités de la ruralité. Cela me rend triste. Je quitterai bientôt mes fonctions d'élue et j'ai mal au cœur de finir sur cette fausse note.»

Les gilets jaunes ont aussi les leurs

Ils ont fait connaissance et tissé des liens sur le rond-point de Girac. Puis ils ont fui le ZAD et c'est désormais dans une salle municipale que leur prête la municipalité de La Couronne qu'ils se retrouvent chaque soir. Pour échanger, mais aussi pour se raconter, pour écrire, eux aussi, à leur manière, leurs cahiers de doléances. Celles qu'ils comptent notamment mettre au cœur du débat qu'ils réclament au député Thomas Mesnier et que Jean-François Dauré leur a promis. C'est aussi la principale demande que les «dissidents» du rond-point de Locatoumat auront à formuler. Ils veulent que Xavier Bonnefont, qui les reçoit aujourd'hui, ouvre un cahier de doléances à la mairie d'Angoulême.

Commerce

Les magasins charentais pourront ouvrir les dimanches de janvier



Les commerçants (Ici à Angoulême) ont été durement touchés par le mouvement des gilets jaunes. Les ouvertures dominicales en janvier pourraient les aider à rattraper un peu le chiffre d'affaires perdu.

Photo Renaud Joubert

La mesure a été imaginée pour permettre aux commerces charentais durement touchés par la crise des gilets jaunes d'espérer rattraper un peu le chiffre d'affaires perdu cinq week-ends de suite: la préfète, Marie Lajus, autorisera, «sur demande individuelle», les ouvertures le dimanche durant le mois de janvier, confirment les services de l'État. «Une consultation des représentants des professionnels est en cours sur la possible prise d'un arrêté général qui autoriserait l'ouverture de tous les commerces pour les dimanches en question.» Un dispositif qui vient compléter les fameux «dimanches du maire», ces dimanches de décembre lors desquels les enseignes peuvent traditionnellement ouvrir.

À Soyaux, François Nebout, ne boude pas son plaisir. Lui qui, avec son homologue de

Champniers, Jeanne Filloux, souhaitait que l'Agglomération autorise l'ouverture des commerces dix dimanches par an au lieu des cinq actés par la collectivité – il s'est fait envoyer promener par GrandAngoulême, lire CL du 12 décembre – voit dans cette autorisation un «pied de nez aux bien-pensants». Il vise en particulier ses collègues de GrandAngoulême qui ont fait le choix, à une large majorité, de limiter le nombre de dimanches ouverts «de façon autoritaire». La décision préfectorale, juge François Nebout, sera de bon augure pour de nombreux commerces de son secteur. «Certains sont en danger, ils ont perdu jusqu'à 70 % de leur chiffre d'affaires avec les manifestations des gilets jaunes.»

Stéphane URBAJTEL

Charente: les forces de l'ordre sur le qui-vive pour les fêtes

Le contexte est «un peu particulier». Lionel Lagarde, le directeur de cabinet de la préfète de la Charente, en a convenu mardi matin, encadré du commissaire David Book et du colonel Laurent Geoffroy, les patrons de forces de l'ordre qui, dans le département, sont particulièrement sollicitées depuis le 17 novembre et la mise en œuvres des actions des gilets jaunes.

”

Si les radars automatiques ont été dégradés, les contrôles, radars embarqués ou jumelles, seront renforcés.

Qui ont dû se plier au renforcement du plan Vigipirate pendant trois jours après l'attentat de Strasbourg. Il leur faudra aussi désormais, alors qu'ils viennent d'attaquer le «nettoyage» des ronds-points occupés, «sécuriser les manifestations de fin d'année et les marchés de Noël», indique le directeur de cabinet.



Lionel Lagarde, le directeur de cabinet de la préfète, entre le commissaire David Book et le colonel Laurent Geoffroy.

Photo J.-F. B.

À nouveau, la préfète interdit la vente d'essence au détail, son transport comme celui d'armes et la vente de feux d'artifice du samedi 22 décembre au mardi 2 janvier. Et les forces de l'ordre ont repris en cibles les zones commerciales où vient d'être activé le plan anti hold-up, en mettant l'accent sur les bijouteries et les établissements financiers. «Depuis trois ans, on vit à Angoulême des fêtes de fin d'année plus sereines», relativise cependant Lionel Lagarde. Dans le même temps, l'opération «tranquillité absence» a été relancée. Elle incite les personnes à

signaler leur absence de leur domicile au cours des fêtes de fin d'année. Quatre-vingts gendarmes seront spécialement engagés au quotidien sur la protection des commerces du département, notamment dans la zone commerciale de Champniers au cours des deux prochaines semaines. Et comme les policiers, ils ont prévenu qu'ils seraient vigilants sur la sécurité routière, notamment sur les conduites en état d'ivresse les jours de fête. «Si les radars automatiques ont été dégradés, les contrôles, radars embarqués ou jumelles, seront renforcés», précise le commissaire Book.

■ ADMINISTRATION

Les services de l'État exceptionnellement fermés les 24 et 31 décembre

Les lundis 24 et 31 décembre, certains services de l'État seront fermés: la préfecture de la Charente, les sous-préfectures de Cognac et Confolens, la direction départementale des territoires (DDT), la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), la direction départementale des finances publiques (DDFiP), l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-Direccte), la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS), l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD-Dreal).

Seront également fermés au public: le guichet de la sous-préfecture de Cognac du mercredi 26 au vendredi 28 décembre, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du lundi 24 décembre au jeudi 3 janvier, la délégation militaire départementale (DMD) du vendredi 21 décembre midi au mercredi 2 janvier, le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) du lundi 24 décembre au mercredi 2 janvier, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (Udap) du lundi 24 décembre au mardi 1^{er} janvier.

Le camp retranché de Girac n'a pas résisté aux pelleteuses

Les forces de l'ordre sont intervenues hier midi avec les services du Département pour évacuer et détruire le QG historique des gilets jaunes. Le mouvement se cherche un point d'ancrage.

Jean-François BARRÉ
jf.barre@charentelibre.fr

Ils ont été pris par surprise. En pleine heure de pointe, hier midi, ils n'étaient que quatre à garder la maison, sur le rond-point de Girac, quand les policiers ont fait irruption en force, surgis de derrière les bambous. «*Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse?*» La doyenne du mouvement l'avoue. Elle a eu «*un pincement au cœur*». «*On les attendait dans la nuit ou demain matin. Ce n'est pas normal.*» Cri du cœur d'un «*giraquien historique*» dépité. Les gilets jaunes attendaient pourtant les forces de l'ordre de pied ferme. Mardi soir, ils avaient bâti un véritable camp retranché avec des clôtures métalliques et du bardage ramassés sur le chantier de l'hôpital tout proche. Ils avaient même garni leur barnum, politique de la terre brûlée, de polystyrène, de bois, de papier. «*Pour y foutre le feu à ce putain de rond-point*», s'énervait l'une des figures du mouvement que Facebook a vite raturee. Très en colère. «*Ils devaient être en grève. Ils n'ont pas compris qu'on était avec eux.*» À 14 heures, une délégation de gilets jaunes devait même monter au commissariat pour soutenir le mouvement des «*flics*»... Les policiers les ont pris de vitesse. La préfète a préféré ne pas laisser traîner les choses. Hier matin, elle a



Un peu avant midi, les opérations de démontage du camp de base de Girac ont débuté.

Photos Renaud Joubert

signé un arrêté interdisant «*à tout véhicule et à toute personne*» de stationner sans motif légitime sur le rond-point de Girac et ses abords, pour une durée d'une semaine.

Avant un drame

Marie Lajus a pris en compte le trouble à l'ordre public, la sécurité routière, en s'appuyant sur les fré-

quentes incursions sur la RN 10 toute proche et les blocages de circulation. «*Il fallait que l'on intervienne avant un drame routier ou des rixes possibles*», indique encore le commissaire David Book, le patron de la police départementale. À Girac, la situation devenait de plus en plus tendue. «*On a eu trois accidents, deux blessés chez les gilets jaunes. Et monter des barricades*

sur la RN 10, c'est inconscient.» Ses hommes ont pris position et les équipes du Département se sont mises au boulot. Un ballet de tractopelle et de bennes, sous le regard des gilets jaunes regroupés à une trentaine sur le trottoir d'en face, amers, dépités, en colère aussi. Ils ont démonté les installations, les cabanes en palettes et bâches, ont rempli cinq bennes, l'équivalent de

pas loin de 50 m³ des «*vestiges*» du «*village gaulois*» qui ont fini à la déchetterie. L'évacuation du rond-point de Girac, emblématique du mouvement des gilets jaunes, s'est réalisée dans le calme et beaucoup sous la pluie. Aux alentours de 15h30, le rond-point a retrouvé sa physionomie originelle, ou presque. Il ne subsiste qu'un terrain boueux labouré par les crampons des pelleteuses.

Les «*giraquiens*» qui ont assisté, impuissants, à la destruction de leur camp de base historique, n'ont pas pour autant baissé les bras. «*On va peut-être attendre et laisser passer les fêtes. Et puis on reviendra. Là ou ailleurs.*» Jean-Pierre, retraité, y a passé les trente-deux derniers jours. «*On s'y était préparé, mais, sûr, ça va être dur de partir d'ici.*» Quelques-uns sont vite repartis sur le rond-point de Locatoumat, dans la ZI n° 3, évacuée mardi à l'aube. Pas de construction en dur, mais un groupe installé sur le terre-plein, au débouché de la D1000. Et un feu de palettes... Hier soir, c'est la suite du mouvement qui se jouait. Des actions sont déjà prévues pour le week-end. Et demain, à 16 heures à Bourgin, les gilets jaunes ont prévu de fêter théâtralement l'anniversaire d'Emmanuel Macron. Façon procès, avec une garden-party et un feu d'artifice. Ils ont trouvé un candidat pour incarner le chef de l'État. Et lui ont même fourni un avocat.



Sur le trottoir, de l'autre côté de la chaussée, les gilets jaunes ont assisté, dépités et impuissants, au démontage de leurs installations.



Les policiers sont intervenus alors qu'ils n'étaient pas attendus. Ils ont pris possession du camp retranché, grillagé mardi soir.



«*Mamie*», la doyenne des «*giraquiens*», tenait à son sapin de Noël. Les policiers le lui ont sauvé. Il pourrait se retrouver ailleurs...

■ En Charente, les enfants des gens du voyage bénéficient d'un enseignement adapté deux fois par semaine
■ Grâce à cinq enseignants référents qui se déplacent d'école en école ■ Exemple à Angoulême.



Dans ce petit bureau transformé en classe, rempli de livres et de cartes, les enfants perfectionnent leur français sans avoir l'impression de travailler.



Karl Ogiron a toute l'année une grosse trentaine d'enfants de huit écoles à sa charge. Avec les aides ponctuelles, il s'occupe d'une centaine d'enfants.



La petite dizaine d'enfants voyageurs de l'école Cézanne-Renoir sont répartis en deux groupes: les apprentis lecteurs et les confirmés.



Les enfants du voyage sont à bonne école

” Ce sont des enfants débordants de vie. C'est très gratifiant en tant qu'enseignant.

Lénaëlle SIMON
lsimon@charentelibre.fr

Comme tous les matins, Chaénie, 8 ans, et Merveille, 9 ans, ont marché vingt minutes avec leur maman depuis le camp des Alliers à Angoulême jusqu'à l'école Cézanne-Renoir. «Ça fait une petite promenade, c'est trop bien.» Une fête qui se répète chaque matin. Les deux sœurs adorent l'école et presque autant Karl Ogiron, enseignant référent pour la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et du voyage: des Tsiganes pour la plupart et plus rarement des enfants de forains, itinérants. Un instit pas comme les autres qui intervient dans huit écoles du Grand-Angoulême, enseigne à une centaine d'enfants par an, profite de sa pause déjeuner pour aller dialoguer avec les parents sur les terrains et se bat pour que les familles, pour beaucoup illettrées, saisissent l'enjeu de l'école. Ce ne sont pas les enfants qui viennent à l'institut mais lui qui va à leur rencontre dans leurs établissements.



Merveille, Maylane, Laëtitia, en CM1, et Chaénie, en CE2, se retrouvent deux matinées par semaine pour travailler le français avec Karl Ogiron.

Photos Majid Bouzzit

”

Les parents nourrissent de grands espoirs de voir leur enfant avoir un CAP.

Deux demi-journées par semaine, ces écoliers s'extirpent de leur classe pour suivre les cours de Karl Ogiron. Ce vendredi-là, Merveille, Chaénie, Laëtitia et Maylane planchent sur les records: de longévité pour Jeanne Calmante, de taille pour l'homme le plus grand du monde ou la plus petite caravane habitée qui les fait bien sourire. Ils traquent au sol les 2,39 petits mètres de cette maison roulante.

«On fait principalement du français mais à titre récréatif, on fait des maths, c'est assez jubilatoire.» Laëtitia, qui vit en caravane à Brie, «n'aime pas l'école» mais s'applique. «Avec Karl, je parle mieux, je comprends mieux. On lit beaucoup de textes. C'est du travail, mais on dirait que c'est trop facile», rigole Merveille. C'est là-dessus que met l'accent le professeur des écoles, avec

l'avantage de pouvoir, dans ce petit groupe, individualiser le travail. «Le français est leur langue maternelle, mais ils ont le parler voyageur. Eux-mêmes disent qu'ils ne parlent pas français, ce qui entraîne un sentiment de honte chez les parents. On travaille la lecture, l'expression et l'écriture.»

Les vertus de la mixité

Après son diplôme et un passage en classe Segpa, Karl Ogiron a d'emblée choisi de décliner son métier auprès de la communauté des gens du voyage. «Ce sont des enfants qui expriment leur joie de réussir, que l'on voit gagner en confiance. Le simple fait de partager une séance de travail leur procure beaucoup de joie. Ils ne rechignent jamais. Ils ne posent pas de problème de comportement et sont débordants de vie. C'est très gratifiant en tant qu'enseignant.» En pleine séquence de français, Chaénie exulte: elle a lu un texte en ne faisant qu'une faute au lieu de six. «En alphabet, j'avais des difficultés, maintenant c'est mieux.» Le

reste du temps, ces enfants sont intégrés dans les mêmes classes que les autres. Cela n'a pas toujours été le cas. Jusqu'en 1985, l'école se faisait sur le camp des Molineux - qui n'existe plus. Une fausse bonne idée. «Il n'y avait pas de frontière entre l'école et les caravanes. Il est important d'externaliser les enfants de leur lieu de vie.»

Puis jusqu'en 1995, les enfants issus du camp des Alliers étaient scolarisés à l'école de Clairgion. Karl Ogiron a connu cette époque et il croit fermement dans les vertus de la mixité. «Les parents réalisent que pour que leurs enfants réussissent et s'investissent dans leurs cours, ils ne doivent pas être en contact avec leurs proches. Aujourd'hui, quasiment tous les enfants vont à l'école.»

«Une porte de sortie»

Année après année, la politique des petits pas porte ses fruits. «Il y a encore des parents qui n'ouvrent pas les cahiers le soir. Mais beaucoup, même s'ils sont illettrés, nourrissent de grands espoirs de voir leurs enfants décrocher un

CAP. On les oriente de moins en moins vers les Segpa.» Pour autant, la pression sociale ne s'est pas totalement évaporée. «Surtout pour les jeunes filles qui décrochent plus tôt, vers la fin du collège», observe l'institut, impuissant face aux mariages et grossesses précoces qui éloignent des élèves prometteuses de l'école. Corollaire de cette aspiration assez nouvelle à la performance scolaire, un conflit de valeurs qu'il faut gérer. «Un enfant qui réussit à l'école, c'est un enfant qui devient lettré, qui se sédentarise. Cela rebondit sur les parents qui sont vus comme des gadés.» Le professeur «sent que les repères explosent». «J'espère assister à un nouveau bouleversement. Je veux qu'ils réussissent au collège, qu'ils aillent au lycée, qu'ils obtiennent un diplôme. Il y en a chaque année. Il faut montrer que l'école est une porte de sortie efficace.» Récemment, une mère de famille sédentarisée de Puymoyen lui a dit: «Je veux qu'ils étudient pour qu'ils connaissent autre chose qu'une vie de misère.»

Le chiffre

5 enseignants en Charente sont référents pour la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et du voyage. «Des postes à profil, recrutés après entretien, formés pour cela. Des gens précieux, exceptionnels par leurs qualités relationnelles et leur travail de terrain», loue Joëlle Rallet, inspectrice de la circonscription.

Leur vie quand ils seront grands? Laëtitia l'imagine avec un métier: «Je veux être coiffeuse.» «Moi, pâtissière», ajoute Merveille. L'enseignant veut profiter de ces mutations pour franchir un autre pas et «que les parents s'emparent des médiathèques comme ils l'ont fait avec les centres de loisirs». «On pourra se dire qu'ils ont vraiment intégré de la réussite de leurs enfants est globale.»

Le succès

Razzia sur les livres gratuits du Département



Amélie Averlan ne s'attendait pas à un tel succès.

Photo archives Majid Bouzzit

C'est ce qu'on appelle être victime de son succès. Le don de livres organisé par le Service départemental de la lecture (SDL) de Roullet-Saint-Estèphe a fait un carton hier matin. Habituellement réservés aux associations, les livres ont été proposés au grand public pour la première fois. Trois mille ouvrages, de la littérature jeunesse au roman en passant par des livres historiques, ont été mis à disposition des particuliers gratuitement. Et en deux heures, tout était parti !

«Des gens attendaient sur le parking dès 8h15 qu'on ouvre les portes, c'est fou, relate Amélie Averlan, la directrice du service. En deux heures, on a vu passer 200 personnes. Chacune est repartie avec une quinzaine de livres en moyenne. Tout s'est passé

dans le calme. C'est bien, c'est la preuve que la lecture a encore des adeptes.»

Alors que l'opération devait se poursuivre jusqu'à demain vendredi, elle a été arrêtée dès hier midi. «Peut-être qu'on la reconduira l'an prochain. On verra combien d'ouvrages on aura à donner, je ne veux pas m'avancer pour le moment», poursuit la directrice. Chaque année, le SDL «désherbe» ses rayonnages. Il dispose d'un fonds de 130 000 documents, livres et CD, qu'il met à disposition des bibliothèques charentaises toute l'année. Il rachète en moyenne 6 000 ouvrages chaque année. «À un moment donné, on sature, on ne peut pas pousser les murs. On préfère les donner que de les envoyer au pilon», conclut Amélie Averlan.

■ L'agglo assume la collecte depuis l'an passé via Calitom, mais Cognac avait gardé son contrat Véolia ■ Ce soir, Calitom reprend le service et s'engage à investir.

À Cognac, les déchets changent enfin de main

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Sauf énorme surprise, le conseil municipal de Cognac validera, ce soir, l'attribution de la collecte des déchets ménagers au service public Calitom, le syndicat mixte départemental, à partir du 1^{er} janvier. À la place de Véolia, qui était sous contrat avec la Ville depuis 2015. Vu comme ça, c'est assez simple: le premier remplace le second et roule mon camion-poubelle. En réalité, il s'agit du résultat d'un processus plus complexe, voire embrouillé. Un de plus, dans l'histoire naissante de l'agglomération de Grand Cognac, concernée au premier chef. Le point sur les implications concrètes de ce bouleversement.

1 Pourquoi ça bouge maintenant?

Parce que l'agglo a pris la compétence de la collecte début 2017 (c'était obligatoire). Auparavant, la mission était municipale et toutes les communes travaillaient déjà avec Calitom. Sauf Cognac, lié depuis trente années à Véolia, dont le contrat courait jusqu'en décembre 2021.

Face à cette situation, l'an dernier, les élus de l'agglo avaient commandé une étude. Qui conseillait de passer tout le monde sous pavillon Calitom. Cognac



Pour les particuliers, pas de changement immédiat. Les sacs jaunes seront toujours distribués par les services techniques, par exemple.

Photo CL

n'avait pas voulu tout de suite, pour des raisons diverses (coût, dissensions politiques). C'est donc pour l'an prochain.

2 Que va-t-il se passer en janvier?

Calitom va assurer la mission dans toute l'agglo, Cognac com-

pris. Mais le contrat de Véolia avec la Ville ira à son terme en 2021 et concrètement, on verra toujours passer les camions de l'entreprise privée. «Calitom surveillera Véolia, l'agglo surveillera Calitom», résume Simon Clavurier, le conseiller municipal en charge du sujet à Cognac, qui verra son bébé lui échapper. Tout cela via une convention signée entre l'agglo, Cognac et le syndicat, qui prévoit aussi quelques évolutions à court et à long terme.

La plus importante est la rénovation de la déchetterie de la Haute-Sarrazine, qui sera reconstruite en 2022 en face de l'actuelle, pour 2,2 M€ payés par Calitom. Plus rapidement, le syndicat va déployer des conteneurs enterrés en bas des immeubles collectifs (le système actuel ne donne pas satisfaction); va réétudier la fréquence des collectes dans certains

quartiers (vers moins de sacs noirs et davantage d'apport volontaire). Et va sans doute réduire ou supprimer le ramassage du verre en porte à porte.

Dans l'immédiat, pour les particuliers, seul le bureau des plaintes va changer. Il faudra contacter Calitom directement désormais (0800.500.429).

3 Et ça va coûter combien?

Pour les usagers, rien ne change puisque l'évolution de leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) a déjà été calculée par l'agglo pour les dix ans qui viennent (lire CL du 15 septembre). Pour les finances de l'agglo, ce sera également indolore puisque Calitom, bien qu'annonçant des investissements, s'engage à ne pas augmenter les coûts jusqu'en 2022.

Le chiffre

39 En 2019, la commune de Cognac comptera 39 habitants supplémentaires. La population totale de la ville s'élèvera à 19.395 personnes, contre 19.356 en cette fin d'année 2018. Du moins, c'est l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui le dit, avec toutes les réserves que cela suppose, puisque les recensements ne traduisent pas une réalité en direct. Mais ils servent à calculer les dotations d'État... et c'est le plus important pour la Ville, qui a publié la bonne nouvelle sur sa page Facebook.

En vue

Fadela Chollet Rebaï, lycéenne de Jean-Monnet, à Cognac, a décroché la troisième place de la finale régionale du concours de plaidoiries des lycéens, hier au musée d'Aquitaine à Bordeaux, pour avoir défendu avec conviction «Noces de fiel» sur le thème des causes d'atteinte aux droits de l'homme. Cet accessit ne lui permettra pas cependant de participer à la finale nationale, au Mémorial de Caen, le vendredi 25 janvier, ce qui n'enlève rien à cette performance qui rejailit aussi sur l'établissement, lequel avait l'honneur de compter deux représentantes à cette finale avec une autre lycéenne, Carla Coimbra.

ANIMATION

Soirée Noël sur glace à la patinoire de Cognac, samedi. La patinoire municipale de Cognac organise une soirée Noël sur glace ce samedi 22 décembre à partir de 20 heures. Elle sera animée par un DJ, avec l'élection du pull de Noël le plus moche.

Un tonnage en légère baisse

En 2017, 4.594 tonnes d'ordures ménagères (les sacs noirs) ont été collectées. C'est 116 tonnes de moins que l'année précédente, soit une baisse de 9,5 %. Les sacs jaunes destinés au recyclage ont quant à eux augmenté, puisque 1.316 tonnes ont été ramassées en 2017, contre

1.272 tonnes en 2016 (plus 3,5 %). Au total, en prenant en compte les sacs mais aussi les déchets verts, les apports en déchetterie et ceux des services techniques, Cognac a charrié 12.333 tonnes l'année dernière, contre 12.273 en 2016 (plus 0,5 %). Ce qui représente 665 kilos par habitant.

La discorde du dernier conseil municipal de l'année

Ambiance un peu tendue vers la fin de ce dernier conseil municipal de l'année à Châteaubernard. En effet, à l'issue d'une réunion où des questions d'ordre technique ont été discutées en toute sérénité, les questions diverses furent l'occasion d'une passe d'armes entre Jean-Claude Fayemendie et le maire. Deux sujets les ont opposés: d'une part, la représentativité des élus de la commune lors de l'élaboration du PLUI de Grand Cognac. L'élue de l'opposition estime que *«c'est dommage que celle-ci ne soit pas représentée»*. *«Nous avons fait un gros travail lors de notre mandat sur le POS de Châteaubernard»*, a-t-il continué, *«on aurait souhaité le poursuivre au niveau communautaire»*.

Pierre-Yves Briand, maire, a regretté *«qu'il n'y ait pas plus de représentants»*, expliquant que l'agglomération ayant défini 5 groupes de travail, il trouvait *«légitime que les adjoints en charge de ces domaines soient prioritaires»*, ajoutant que *«le travail déjà effectué sur le PLU de Châteaubernard n'est pas perdu et sera intégré dans le nouveau PLUI»*.

Le deuxième sujet de discorde concerne l'attribution des médailles aux salariés et aux élus, de laquelle Jean-Claude Fayemendie juge *«avoir été abusivement écarté, barré par la mairie»*. Dans sa réponse, le maire a tout d'abord protesté de sa bonne foi, assurant ignorer jusqu'à la veille la possibilité de remise de médailles aux élus. Mais il a continué en se di-

sant *«choqué, et même blessé, par ce soupçon de discrimination»*, qu'il *«réfute totalement»*.

Au cours de ce conseil, les autorisations d'ouverture dominicale pour les commerces ont été définies en concertation avec Cognac pour 2019, soit huit dimanches pour les commerces alimentaires et de détail, auxquels s'ajoutera exceptionnellement le dimanche 20 janvier pour aider à compenser les pertes dues aux récents événements.

En ce qui concerne les commerces automobiles, ils bénéficieront de cinq dimanches. Puis le conseil a pris connaissance des rapports *«prix et qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement»*, présentés par Dominique Petit, première adjointe. Dans sa présentation, l'élue a souligné que *«depuis la prise de compétence en 2017, l'agglomération s'est dotée de personnels compétents»*, afin d'en améliorer la gestion. Grand Cognac gère une trentaine de captages, pour plus de 1000 km de réseau. L'objectif est que tous les habitants paient l'eau au même tarif dans les cinq ans, avec des investissements prévus pour la modernisation des installations. Ce qui fait dire au maire qu'il ne faut pas *«attendre une baisse des tarifs»*, tout en soulignant *«l'intérêt de mutualiser les moyens au sein de l'agglomération»*. Dominique Petit précise que la hausse devrait rester limitée grâce à cette mutualisation. Enfin, les tarifs municipaux pour 2019 ont été approuvés, sans changements par rapport à 2018.

Les splendeurs du Cambodge se dévoilent à la Salamandre

On passe d'un exotisme à l'autre. Après la venue du chanteur Antoine pour un voyage aux îles Caraïbes dans le cadre de «Connaissance du monde», Ciné-évasion Cognac met le cap sur le Cambodge pour terminer l'année. Demain vendredi, l'association propose de découvrir le documentaire d'Emmanuel et Sébastien Braquet, père et fils, tourné dans ce pays d'Asie du Sud-Est bordé par la Thaïlande, le Laos et le Viêt Nam. Intitulé «Le Cambodge du sourire retrouvé», ce film a ramené ses auteurs sur la piste de ceux qui étaient les personnages d'un précédent film «Cambodge les clés d'un royaume» il y a dix ans de cela. De Phnom Penh à Angkor, de temples secrets en retrouvailles magiques, c'est la face émouvante de ce pays jadis meurtri et désormais nouveau qui s'offre au regard.



De Phnom Penh au site archéologique d'Angkor, le Cambodge recèle des trésors à découvrir à travers un documentaire fort en rencontres également. Repro CL

«Le Cambodge du sourire retrouvé», vendredi 21 décembre, à la Salamandre, séances à 14h30 et 20h30. Tarif plein: 9 €. Renseignements: 06.08.22.79.07.



L'art fait son Noël aux Récollets

Hier, le 41^e salon des métiers d'art a ouvert ses portes au couvent des Récollets et propose d'aller à la rencontre de 22 exposants créateurs répartis sur quatre espaces. Sacs et accessoires en liège, bijoux, chapeaux, sculptures, bronzes, verrerie mais aussi couture, céramiques,...

Le choix ne manque pas pour qui souhaite dénicher un joli cadeau de Noël original ou se faire tout simplement plaisir, ce à tous les prix. Ce salon se terminera le 24 décembre au soir. Il est ouvert de 10h à 19h non stop.

Javrezac ne sera pas le vilain canard

Les élus ont finalement validé la fourniture des documents nécessaires au pacte fiscal proposé par l'agglo. L'intervention de son président les a convaincus de revenir sur leur décision.

Gilles BOLLLEY
g.bolley@charentelibre.fr

Comme quoi la pédagogie et la démocratie directe ont des vertus. Lundi soir en conseil municipal, les élus de Javrezac ont finalement accepté de remettre à l'agglo de Grand Cognac les documents administratifs de la commune nécessaires à la future élaboration du pacte fiscal et financier (1) (lire CL d'hier).

«Ils seront envoyés cette semaine à ses services», indique la maire Pascale Belle. En octobre dernier, ces mêmes élus s'étaient pourtant opposés à les fournir à l'unanimité dans son sillage, ce qui avait provoqué des remous au sein de l'agglo au regard de son poste de vice-présidente en charge du développement durable. Cette décision avait aussi et surtout poussé Jérôme Sourisseau, le président de Grand Cognac, à enterrer ce pacte, désormais remis sur les rails.

«Besoin d'être rassurés»

Ce revirement fait suite à la visite de Jérôme Sourisseau au conseil municipal de lundi pour une explication de texte et d'échanges de plus d'une heure sur ce dossier.

«En fait, le refus initial s'appuyait juste sur un manque d'information sur la nature et les effets de ce pacte. Mes conseillers avaient besoin d'être rassurés sur certains points», rapporte Pascale Belle, laquelle n'avait visiblement pas su se montrer suffisamment pédagogue de son côté. Ces inquiétudes portaient notamment sur la capacité de la commune à garder la main sur ses taux d'imposition une fois ce pacte validé. «Il en sera toujours de même, il n'y aura ni obligation, ni ingérence de l'agglo en la matière», les a rassurés Jérôme Sourisseau, doublement satisfait d'être intervenu. Non seulement les conseillers l'ont entendu, mais



Pascale Belle (troisième à gauche) et ses conseillers se sont finalement prononcés en faveur du pacte fiscal.

Photo archives CL

ils se sont prononcés illico dans la foulée du conseil pour voter la transmission des documents (huit voix pour, une contre et trois abstentions).

«Un cadeau de Noël. En tout cas

une bonne nouvelle pour ce pacte qu'on va donc déterrer. On pourra ainsi lancer un premier diagnostic en 2019 avant de passer à son élaboration», se réjouit le président. À ce jour, seules cinq communes

sur les 58 de l'agglo n'ont pas encore fourni leurs documents.

(1) Ce pacte a pour objectif principal de tendre vers la correction des disparités et inégalités fiscales entre communes.

Un calendrier d'occupation pour la salle des fêtes

Outre le pacte fiscal et financier, le conseil municipal de Javrezac avait d'autres points à l'ordre du jour.

■ **Travaux à la salle des fêtes.** En fonction du déroulement des travaux, il est nécessaire d'établir un planning d'occupation. Dans ce cadre, la salle peut être utilisée en son entier jusqu'au 13 janvier, puis du 14 janvier au 31 mai, la partie entrée, sanitaires, cuisine, sera fermées. Les sanitaires du tennis seront mis à disposition des associations utilisant la salle (danse de salon, zumba). Entre le 16 février

et le 4 mars, la salle sera complètement fermée pour permettre la construction de la liaison entre le bâtiment en construction et la salle. Un courrier sera adressé aux associations pour les informer de ces dates en fonction de l'avancement des travaux. Pascale Belle prévoit d'enlever les meubles et la vaisselle le 14 janvier et les stocker dans un endroit sec. Pour ce faire, l'édile souhaite mobiliser des bénévoles pour aider à ces déménagements.

■ **Agglo.** Pascale Belle a présenté le nouveau service de transport «Trans'porte» pour les personnes fragiles de plus de 70 ans. Il est désormais possible de réaliser n'importe quel trajet, toujours en porte à porte, à l'intérieur d'une même zone. Exemple: un habitant de Javrezac pourra se rendre chez un médecin à Cherves-Richemont ou à Ars pour un prix de 2 euros le trajet. Par ailleurs, la cérémonie des vœux se déroulera le 9 janvier à 18 h30 à la salle des fêtes de la commune.

Cherves

La restauration scolaire au menu du conseil



Des crédits sont accordés pour les travaux du pont de fer. Photo CL

Le dernier conseil municipal de l'année à Cherves-Richemont a planché lundi sur de nombreux points, notamment celui de la restauration scolaire à compter du 7 janvier 2019. En effet, le syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) fermant ses portes au 31 décembre, il a été envisagé une convention avec l'acheteur de la cuisine centrale, la Sodexo, pour la fourniture de repas en liaison froide pour les enfants des écoles et de l'accueil de loisirs. Cette option permettra de découvrir durant trois mois la qualité des repas servis et de rédiger un accord-cadre de fournitures et de services, avec un cahier des clauses particulières pour un marché de repas en liaison froide à compter de la rentrée des vacances de printemps, le 29 avril prochain.

■ **Convention.** Une convention est acceptée pour l'occupation du domaine privé du village au profit de Charente Numérique, dans le cadre de la mise en place de la fibre.

■ **Loyers.** Une augmentation de 1,57 % des loyers est agréée à compter du 1^{er} janvier 2019.

■ **Finances.** Des virements de crédits et des écritures budgétaires sont adoptés pour les travaux de chauffage à l'école Paul-Garandeau, à l'église Saint-Vivien et pour le chantier du pont de fer.

■ **Agglo de Grand Cognac.** Des modifications de statuts en matière d'enfance jeunesse (multi-accueil, accueil de loisirs), d'assainissement des eaux usées, de politique sportive et en matière d'équipements touristiques sont agréées. Le procès-verbal de transfert de la compétence voirie concernant la route de L'Houmade, entre la route de L'Épine et l'entrée du centre équestre de Boussac sur une distance de 350 mètres, est rejeté à l'unanimité.

Mesures «gilets jaunes» : pour qui et quand ?

■ Prime exceptionnelle, heures supplémentaires, CSG et prime d'activité... ■ Le projet de loi a été déposé hier par le gouvernement ■ Le calendrier a été dévoilé.



Les démantèlements de campements de «gilets jaunes» se sont poursuivis hier malgré la détermination affichée par certains. PHOTO AFP

Les promesses présidentielles en réponse aux «gilets jaunes» ont pris forme dans un projet de loi déposé hier par le gouvernement. Présenté au Conseil des ministres, ce «projet de loi resserré» de quatre articles, dont la mise en œuvre s'apparentait à un casse-tête juridique et administratif, doit être examiné aujourd'hui à l'Assemblée, dans une course contre la montre pour que ces gestes d'apaisement puissent être applicables au plus tôt.

Une prime d'activité élargie et dopée

C'est quoi ? La prime d'activité sera augmentée pour les personnes au niveau du Smic. 90 euros supplémentaires seront ainsi versés par la CAF. Avec la revalorisation automatique du Smic - donc sans coup

de pouce - dont le niveau a été confirmé hier (+1,5 %), cela permet d'afficher la hausse de 100 euros promise par Emmanuel Macron. À noter que la prime sera inférieure à 100 euros pour les personnes touchant plus que le Smic.

Pour qui ? Le gouvernement a promis d'étendre la prime d'activité de 3,8 à 5 millions de foyers.

Quand ? Le paiement sera effectif le 5 février, a annoncé le Premier ministre Édouard Philippe.

Des heures sup' payées plein pot

C'est quoi ? Les cotisations salariales sur les heures supplémentaires seront supprimées. Les sommes perçues seront exonérées d'impôt sur le revenu jusqu'à 5.000€ nets

par an et donc exclues du calcul du prélèvement à la source.

Pour qui ? Tous les salariés, y compris les fonctionnaires, pourront bénéficier de ce dispositif, qui coûtera à l'État et à la Sécu 2,4 milliards d'euros de plus que prévu.

Quand ? L'exécutif prévoyait déjà de supprimer au 1^{er} septembre 2019 les cotisations salariales sur les heures supplémentaires. La date a été avancée au 1^{er} janvier.

Une prime détaxée

C'est quoi ? Zéro cotisations sociales et pas d'impôt sur le revenu : les entreprises pourront verser une prime «duty free», totalement exonérée jusqu'à 1.000 euros et réservée aux salariés payés moins de trois fois le Smic (soit

4.563,66 euros bruts en 2019).

Pour qui ? Cette mesure «concerne 4 à 5 millions de salariés», selon le gouvernement, qui estime pourtant que «son impact est neutre pour les finances publiques». De grands groupes privés (Total, Orange, LVMH...) et publics (SNCF, RATP, La Poste...) ont déjà promis de distribuer des primes.

Quand ? L'employeur peut décider de cette prime de manière unilatérale jusqu'au 31 janvier. Ensuite, et avant le 31 mars - date limite à laquelle les entreprises pourront verser la prime - il lui faudra négocier un accord d'entreprise.

Des retraités moins ponctionnés

C'est quoi ? Le taux de prélève-

Les ronds-points se vident

Les démantèlements de campements de «gilets jaunes» se poursuivaient hier en France. En général dans le calme, les «gilets jaunes» ayant reçu pour consigne «de ne pas résister», selon une porte-parole, quitte à se réinstaller dans la foule, à quelques centaines de mètres parfois, notamment en Saône-et-Loire, à Montceau-les-Mines, où ils ont remonté «un camp de Gaulois bardé de 500 pneus et avec des arbres en travers», expliquait l'un d'eux, Pierre-Gaël Laveder. Dans le Var, une quarantaine de «gilets jaunes» se sont aussi réinstallés au rond-point proche du péage du Muy, après avoir été délogés trois fois par un nombre «imposant» de gendarmes qui ont démolé leur cabane, selon l'un d'eux. En Gironde, les trois quarts des ronds-points occupés avaient été démantelés ou désinstallés hier. «On n'a pas le choix, ça ne sert à rien pour le moment d'opposer une résistance, alors on est en train de tout plier et tout démonter», a déploré hier Denis Rudloff, un «gilet jaune» de Lannester, près de Lorient, qui s'attend à ce que le mouvement reprenne de l'ampleur «après les fêtes probablement». La journée d'hier a aussi été marquée par un nouveau sinistre dans un local de Vinci à Bessan, dans l'Hérault, un acte revendiqué par certains «gilets jaunes».

ment de la CSG (contribution sociale généralisée) passera de 8,3% à 6,6%, soit le taux normal en vigueur avant 2018. «Le coût pour les finances publiques serait de l'ordre de 1,3 milliard d'euros», calcule le gouvernement.

Pour qui ? Ce rétablissement profitera aux célibataires dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 22.580 euros et aux couples en deçà de 34.636 euros. Cinq millions de retraités sont concernés.

Quand ? Le gouvernement anticipe un «décalage» dans la mise en œuvre de cette mesure, le temps de «modifier les systèmes d'information» des caisses de retraite. La «régularisation» devra intervenir avant le 1^{er} juillet, avec «la restitution de la CSG trop perçue», assure-t-on.



Les forces de l'ordre se disent essorées par la crise des «gilets jaunes». PHOTO AFP

Police: un accord de revalorisation salariale

Hier, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a repris les discussions entamées la veille avec les trois organisations syndicales représentatives chez les gardiens de la paix. Ces difficiles tractations ont abouti dans la nuit à un accord de revalorisation salariale. Une augmentation de la prime de risque a notamment été obtenue pour les gradés des forces policières. Plus tôt dans la journée, l'exécutif avait réaffirmé sa volonté de payer les 274M€ dus aux policiers au titre des heures supplémentaires accumulées depuis de nombreuses années. «Ce paiement sera effectif selon un calendrier que nous al-

Un accord de revalorisation salariale a été conclu cette nuit avec le gouvernement. La fronde des policiers avait donné lieu à une journée d'actions symboliques hier.

lons définir», a déclaré le secrétaire d'État à l'Intérieur Laurent Nuñez sur RMC. Autre réponse de l'exécutif : une prime de 300 euros versée aux forces de l'ordre mobilisées face aux «gilets jaunes» depuis le 17 novembre.

Rejoint par Unité-SGP-FO, le syndicat Alliance avait lancé pour hier le mot d'ordre «Fermions les commissariats» et demandé «à tous les policiers de France de ne sortir que

sur appel» d'urgence pour réclamer de meilleures conditions de travail et de rémunération. Le mouvement a donné lieu à des fermetures «symboliques» de commissariats et à une grève du zèle dans plusieurs villes.

À Bordeaux, où quelques centaines de policiers se sont rassemblés, le commissariat était ouvert mais seul le «service minimum» a été assuré. Même son de cloche à Mar-

seille, où les «missions d'urgence» étaient assurées tandis que les tâches secondaires ont été «laissées de côté», a expliqué Patrice Maure, responsable local d'Alliance. La grogne s'est également fait sentir hier matin aux aéroports parisiens de Roissy et d'Orly où des fonctionnaires de la Police aux frontières ont appliqué un contrôle scrupuleux des passeports en soutien à leurs collègues. De longues files d'attente se sont formées mais aucun vol n'a été retardé.

En marge des syndicats, un mouvement baptisé «gyros bleus» et relayé sur les réseaux sociaux avait prévu ce soir un rassemblement à Paris.

Le dossier migratoire agite l'Europe

Chute du gouvernement belge, vote d'une loi sur la main-d'œuvre en Allemagne, plan pour réduire l'immigration au Royaume-Uni... le sujet de l'immigration est encore au cœur de l'actualité.

A lors que l'ONU a ratifié son pacte pour les migrations hier (lire en encadré), le dossier migratoire continue de s'imposer à l'Europe.

Belgique: le Pacte fait chuter le gouvernement

La Belgique n'est pas le seul pays européen où le pacte de l'ONU destiné à renforcer la coopération mondiale sur les migrations, a été brandi comme un repoussoir par des partis nationalistes. Mais à ce stade, aucun autre État de l'UE n'a connu une crise d'une telle ampleur, ayant abouti mardi soir à la démission du Premier ministre Charles Michel, devenu minoritaire début décembre avec le départ des ministres de la N-VA, le grand parti nationaliste flamand.

Pascal Delwit, professeur de sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles, rappelle qu'*«il n'y avait pas de problème majeur autour du texte»*, négocié depuis des mois en coulisses. Et puis soudainement le vent a tourné à l'automne. *«La Flandre n'échappe pas à la dynamique qu'on observe partout en Europe»*, fait valoir M. Delwit. Au nord, côté néerlandophone, *«le niveau d'ethnocentrisme est assez élevé (...), il s'adosse, comme en France ou en Autriche, à cette idée d'une nation qui serait un organe vivant attaqué de l'intérieur par les immigrés qui viennent casser nos valeurs, nos traditions»*.



Photo AFP

Allemagne: travailleurs immigrés bienvenus

Pour la première fois et face au vieillissement de la population allemande, un projet de *«loi sur l'immigration de travailleurs qualifiés»* a été adopté hier en conseil des ministres, après le succès de tractations de dernière minute entre les partis social-démocrate SPD et conservateur CDU/CSU. Concrètement, le projet de loi prévoit que les personnes originaires de pays hors de l'UE et disposant de qualifications obtiennent un permis de séjour de six mois afin de décrocher un emploi. Durant cette période, ils devront disposer de leurs propres moyens de subsistance et démontrer un niveau d'allemand suffisant. Ils n'auront droit à aucune prestation sociale. Leur permis de séjour sera pro-

longé s'ils trouvent un travail. Un projet de loi distinct doit également permettre à des demandeurs d'asile déboutés mais qui ne peuvent pas être expulsés d'Allemagne d'obtenir un permis de séjour s'ils disposent d'un emploi depuis au moins 18 mois, ont un casier judiciaire vierge et ont réalisé *«de bons progrès dans l'intégration»*. L'Allemagne entend recruter dans l'informatique, les technologies de l'information ou les métiers de la cuisine et des soins aux personnes âgées. Selon des experts, l'Allemagne aura besoin annuellement jusqu'en 2050 de 400.000 travailleurs originaires de pays hors de l'UE.

Royaume-Uni: plan pour réguler l'immigration

Devant les députés, le ministre de

l'Intérieur Sajid Javid a exposé hier ses propositions pour l'après-Brexit et notamment la mise en place d'un *«système d'immigration unique, basé sur les qualifications»*. *«À l'avenir, tout le monde, à l'exception des citoyens britanniques et irlandais, aura besoin d'une autorisation avant de pouvoir venir ici»*. Il a souligné que ce nouveau système mettra fin à la libre circulation des citoyens européens vers le Royaume-Uni. Mais il a adressé un message aux trois millions d'Européens déjà installés outre-Manche: *«nous voulons que vous restiez, et nous protégerons vos droits»*, a-t-il affirmé.

Sajid Javid a annoncé qu'il n'y aurait *«pas de plafonds»* au nombre de travailleurs qualifiés entrant dans le pays mais que ceux-ci devraient justifier d'un niveau de salaire minimum. Le montant n'a pas encore été fixé mais pourrait s'établir autour de 30.000 livres (33.300 euros) par an.

Un dispositif spécial pour le recrutement de travailleurs saisonniers non qualifiés sera également mis en place. Mais ces derniers n'auront *«pas accès»* aux prestations sociales. Ce dispositif vise à répondre aux inquiétudes du secteur agricole britannique, très dépendant des étrangers.

Il a annoncé son intention de ramener le solde migratoire à un niveau *«viable»*, sans préciser de chiffre, alors que le programme de son Parti conservateur prévoit de le réduire à moins de 100.000 personnes par an, contre 280.000 en 2017.

L'ONU ratifie le pacte pour les migrations

L'assemblée générale de l'ONU a ratifié hier le Pacte mondial pour les migrations, destiné à renforcer la coopération internationale pour une *«migration sûre, ordonnée et régulière»* et qui avait été entériné au Maroc début décembre par 165 membres des Nations unies. 152 pays ont voté en faveur du Pacte, 12 se sont abstenus et 5 ont voté contre, dont les États-Unis et la Hongrie.

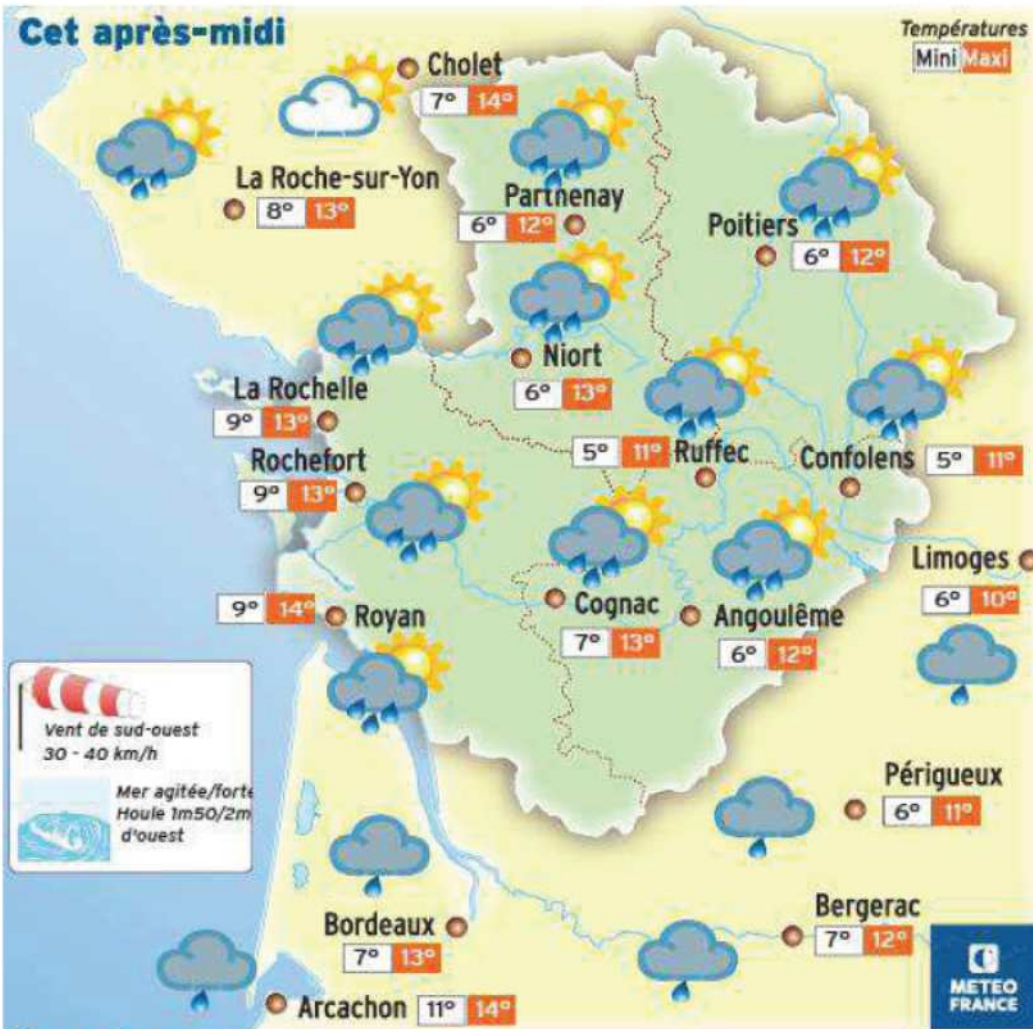
Camps: «dénouement extrême»

Face à une politique *«non accueillie»*, les migrants *«se retrouvent dans un état de dénuement extrême, dépourvus de tout abri et ayant comme première préoccupation celle de subvenir à leurs besoins vitaux: boire, se nourrir, se laver»*, déplore le Défenseur des droits Jacques Toubon dans un rapport sur les camps de Calais, Paris, Grande-Synthe et Ouistreham.

Pays basque, nouvelle porte d'entrée

La route migratoire maritime entre le Maroc et l'Espagne et le transfert des migrants vers la Catalogne et le Pays basque n'est pas la plus mortelle mais c'est à présent la plus fréquentée, selon l'OIM, avec plus de 55.206 arrivées cette année.

Cet après-midi

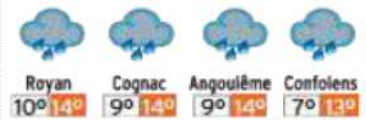


Maussade.

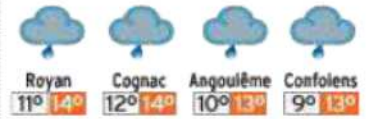
Temps encore très humide, ciel souvent très nuageux avec des averses, en atténuation l'après-midi avant l'arrivée de petites pluies en fin de journée. La nuit suivante sera pluvieuse.

Vent d'Ouest à Sud-Ouest soufflant encore assez fort sur la côte en début de journée, rafales voisines de 50 à 60 km/h, puis atténuation.

Vendredi



Samedi



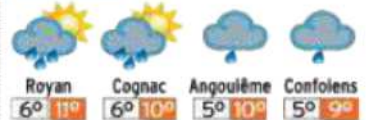
Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



HIER

Mini / 16h

Éolien, solaire, pouvoir d'achat et gilets jaunes



**BERNARD DURAND, ANCIEN
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE GÉOLOGIE**

L'électricité ne manquant pas, éolien et solaire produisent une électricité inutile. Elle ne peut rien pour le climat : les émissions de CO₂ de notre électricité sont déjà très faibles. Elle ne permet pas de fermer nos réacteurs nucléaires : ceux-ci nous sont indispensables quand il n'y a ni vent ni soleil.

Développer l'éolien et le solaire, c'est ajouter à un réseau de centrales pilotables un réseau inutile de centrales non pilotables. Cela rend l'électricité bien plus chère, puisque le coût d'investissement en centrales électriques est augmenté. Il faudrait ajouter à notre puissance actuelle de centrales pilotables à peu près autant de puissance d'éolien et de solaire pour produire avec ceux-ci seulement 30 % de notre consommation.

À quantité d'électricité produite égale, éolien et solaire, non pilotables, font diminuer la production des centrales pilotables. Ces dernières conservant les mêmes charges fixes (salaires, coûts de maintenance...), leurs coûts au kWh augmentent. Pour faire fonctionner en harmonie les deux réseaux de centrales, il faut développer et renforcer le réseau électrique.

Aussi bas que deviennent les coûts de production de l'éolien et du solaire, ils feront augmenter le coût de l'électricité, pour les raisons ci-dessus. Éolien et solaire photovoltaïque ne pourraient exister sans de copieuses subventions. Intégrées au départ dans la Contribution sociale au service public de l'électricité (CSPE), ces subventions figurent maintenant sur le Compte d'affectation spéciale transition énergétique (CASTE) du budget de l'État, alimenté, entre autres, par une augmentation des taxes sur la consommation de carburants.

En 2018, la somme prévue au titre de l'éolien et du solaire photovoltaïque est d'environ 7 milliards d'euros. Mais il faut ajouter, hors CASTE, le coût de l'augmentation des taxes dites d'acheminement, dues au renforcement nécessaire du réseau électrique, mais aussi des subven-

tions devenues nécessaires aux centrales pilotables pour éviter qu'elles ne mettent la clef sous la porte. Et aussi ajouter une taxe sur l'électricité de 2,7 centimes d'euros TTC, héritage de la CSPE, qui n'a pas été supprimée. Sans compter les défiscalisations et subventions déguisées accordées aux promoteurs par l'État et les collectivités territoriales. Au total environ 20 milliards d'euros par an.

Cela représente 300 euros par Français et par an, soit pour un ménage « moyen » avec deux enfants une dépense de 1 200 euros, moitié taxes sur l'électricité, moitié taxes sur les carburants et subventions diverses.

Mais ceux dont la consommation de carburants est la plus forte, ruraux et habitants des grandes banlieues très dépendants de leur voiture, sont bien plus impactés. Et aussi les petits retraités, qui doivent ainsi consacrer à l'énergie une part intolérable de leurs ressources.

Le développement voulu par notre gouvernement conduira au doublement de ces sommes en 2025, sans

créer globalement d'emplois, parce qu'une grande partie, consacrée à l'achat d'éoliennes et de panneaux solaires à l'étranger, ne sera pas dépensée en France. Les gilets jaunes ne sont pas près d'être rangés au placard !

L'éolien détruit l'environnement rural, dégrade la santé des riverains et dévalue leurs biens immobiliers. Détruire l'environnement pour quelque chose qui ne sert à rien, coûte très cher au consommateur, accroît la précarité énergétique en France, et ne crée pas d'emplois, il faut le faire !

Élus, réfléchissez : supprimer toute subvention à ces électricités inutiles, c'est rendre du pouvoir d'achat aux gilets jaunes, ainsi qu'à beaucoup d'autres.

Il faut en priorité stopper le ruineux éolien en mer, déjà acté pour 25 milliards d'euros, plus 15 milliards pour la construction de lignes à haute tension.

Bernard Durand, ancien directeur de l'École nationale supérieure de géologie, et de la division géologie-géochimie de l'IFP. Ancien président du Comité scientifique de l'European association of geoscientists and engineers (EAGE). Auteur de l'ouvrage « Énergie et environnement, les risques et les enjeux d'une crise annoncée » (2007, EDP Sciences).

**Je suggère
la création
d'une micro-
taxe sur
l'ensemble des
paiements
électroniques**

Un « apaisement » à marche forcée

GILETS JAUNES Les mesures proposées par l'exécutif prennent forme au Parlement dans une atmosphère d'urgence... Voire de fébrilité

P prime exceptionnelle exonérée de charges et d'impôts, heures supplémentaires défiscalisées, baisse de la CSG et prime d'activité revalorisée : les promesses présidentielles en réponse aux « gilets jaunes » ont pris forme dans un projet de loi déposé hier matin par le gouvernement, a annoncé son porte-parole, Benjamin Griveaux.

Présenté au Conseil des ministres, ce « projet de loi resserré » de quatre articles, dont la mise en œuvre s'apparentait à un casse-tête juridique et administratif, doit être examiné dès aujourd'hui à l'Assemblée nationale, dans une course contre la montre pour que ces gestes d'apaisement puissent être applicables au plus tôt.

Lors d'une conférence de presse, Benjamin Griveaux a annoncé l'adoption par le Conseil d'un décret revalorisant le Smic de 1,5 % au 1^{er} janvier : la mesure porte, en brut, le salaire minimum horaire de 9,88 à 10,03 € et le Smic mensuel de 1 498,47 à 1 521,22 € pour un temps plein, soit une hausse de 2275 €.

Prime exceptionnelle

« Toute personne qui ne dispose que du Smic pour vivre, qui a un revenu au niveau du Smic et qui n'a qu'un revenu au niveau du Smic touchera en janvier 2019 une rémunération de 100 euros net supérieure à la rémunération qu'il touchait au mois de décembre », a martelé le Premier ministre, Édouard Philippe, lors des questions au gouvernement. Benjamin Griveaux avait également détaillé une « prime exceptionnelle » jusqu'à 1 000 euros qui sera exonérée de toute charge sociale et de l'impôt sur le revenu, versée par les entreprises à leurs salariés rémunérés jusqu'à 3 600 €.

Elle doit concerner 4 à 5 millions de bénéficiaires et devra être versée avant le 31 mars.

Le projet de loi dispose ensuite



Hier, Édouard Philippe a réaffirmé l'augmentation de 100 euros nets pour les travailleurs au Smic. PHOTO PHILIPPE LOPEZ/AFP

l'élargissement de l'exonération de la hausse de la CSG pour les retraités, qui concernera désormais 5 millions d'entre eux (70 %), et dont l'application interviendra au plus tard le 1^{er} juillet, mais avec un remboursement rétroactif, a assuré le porte-parole.

Un grand débat délicat

La défiscalisation des heures supplémentaires doit en outre entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier, et la revalorisation de la prime d'activité fera l'objet d'une disposition réglementaire.

Emmanuel Macron et Édouard Philippe espèrent ainsi entamer 2019 sur de nouvelles bases, en comptant par ailleurs sur le « grand débat national », qui se veut la réponse politique à la plus grave crise depuis le début du quinquennat.

Il devra déboucher « fin mars-mi avril » sur « des décisions très concrètes, en fonction des consensus identifiés ». Mais sans « détricoter » les décisions prises par le gouvernement depuis 18 mois, a prévenu le porte-parole.

Signe d'une grande fébrilité, le fouillage mardi au sein de l'exécutif qui a subitement indiqué renoncer à une partie des mesures annoncées

par Édouard Philippe mi-novembre, avant de finalement les maintenir quelques heures plus tard.

En dépit de leurs critiques, LR et le RN (ex-FN) ont l'intention de voter ces mesures, contrairement à La France insoumise.

La mobilisation visible des gilets jaunes est en recul ces derniers jours mais une partie d'entre eux restent déterminés, comme en témoignent les opérations coup de poing ayant notamment visé des péages.

Et le gouvernement cherche désormais à calmer les policiers qui, épuisés par plus d'un mois de conflit, réclament des compensations. Certains jugent insuffisante la prime de 300 euros qui devrait bénéficier à 111 000 fonctionnaires.

La mise en place du « grand débat national » s'avère également délicate pour l'exécutif, en raison notamment de son caractère inédit et sur fond d'attentes parfois contradictoires. Il reviendra à Chantal Jouanno, la présidente de la Commission du débat public (CNDP), une autorité indépendante, de préciser aujourd'hui les modalités de cette concertation qui doit se décliner jusqu'au début mars sur l'ensemble du territoire.

les obstacles à la fusion de deux communes

Saint-Palais (16) compte fusionner avec Archiac (17) au 1^{er} janvier. Problème : cela va modifier les limites de deux départements

1 Un projet envisagé de longue date

Depuis 2005, Archiac (800 habitants, en Charente-Maritime) et Saint-Palais-du-Né (300 personnes, en Charente) veulent fusionner. « On voit bien que les trésoreries sont de plus en plus restreintes », explique Didier Braud, maire d'Archiac. « On s'est dit qu'en créant une commune nouvelle, on survivra encore un peu. L'histoire va dans le sens du rapprochement des communes. »

Allain Dubroca, maire de Saint-Palais, va dans le même sens que son homologue : « Nous faisons partie du même bassin de vie. Nous avons toujours été proches. L'idée, c'est de mettre nos moyens en commun, de mutualiser nos forces, nos atouts, nos services et ainsi de faire des économies d'échelle. »

2 Des difficultés administratives

Si la fusion des communes est légale, et même encouragée par l'État, elle est compliquée par la situation géographique : nous avons affaire ici à des villes appartenant à deux départements différents. Ainsi, c'est la limite même de ces entités qui serait affectée. La Charente-Maritime a don-



Didier Braud (maire d'Archiac) et Allain Dubroca (maire de Saint-Palais) espèrent fusionner très prochainement.

PHOTO ARCHIVES J.G.

né son accord, mais le Département de la Charente y est farouchement opposé. Ce refus vient compliquer la fusion.

En effet, le vote (favorable) des deux Conseils municipaux doit être ratifié par les deux Conseils départementaux pour que la fusion s'applique au 1^{er} janvier. Or, la Charente mettant son veto, le projet était presque enterré.

3 Vers une solution de dernière minute ?

Archiac et Saint-Palais se trouvent donc dans une situation unique en France. Mais une solution pourrait bien être trouvée.

En effet, si les Départements s'opposent à la fusion, seule la loi peut ratifier le processus. Un pas décisif a été fait le 11 décembre. Le sénateur de la Charente-Maritime, Daniel Laurent

(LR), a déposé un amendement à la loi portant sur l'organisation des communes nouvelles, actuellement en discussion au Sénat. Problème : il faut que l'Assemblée nationale ratifie ce texte en deuxième lecture. Mais cela ne sera pas possible avant le 1^{er} janvier.

Toutefois, une dernière solution existe : si la loi est votée avant l'adoption du budget, en mars prochain, alors elle sera rétroactive. Autrement dit, la commune nouvelle d'Archiac-sur-le-Né pourrait naître le 1^{er} janvier, mais on ne l'apprendra qu'en mars.

Si jamais la loi n'est pas adoptée, il faudra attendre 2021. Car les élections municipales de 2020 empêchent la création de communes nouvelles. Pour Archiac et Saint-Palais, il existe donc un chemin étroit, mais pas impossible pour arriver à leur but.

Jonathan Guérin

Razzia sur les livres gratuits

ROULLET Les 3 000 ouvrages offerts par le Service départemental de la lecture ont trouvé preneur en quelques instants seulement

ADRIENORTAVENT
a.ortavent@sudouest.fr

« **O**n est dévalisés ! » Amélie Averlan, directrice du Service départemental de lecture (SDL) à Roulet-Saint-Estèphe, ne s'attendait pas à un tel succès. « Ce matin, le parking était déjà plein avant même l'ouverture, des gens attendaient. C'est signe que le livre fait envie, c'est positif ! »

En moins d'une heure trente, les 3 000 ouvrages offerts par le Département avaient en effet trouvé de nouveaux lecteurs. Ce déstockage, qui permet au SDL de faire de la place pour les nouveautés, était ouvert pour la première fois aux particuliers, sans restriction de nombre de livres par personne.

Boîtes à livres

Habituellement, il est réservé aux professionnels, qui récupèrent les documents vieillissants et retirés des rayons selon les critères professionnels en vigueur. Seulement, l'approche de Noël et un pouvoir d'achat



Madeleine et Philippe, qui espéraient trouver des livres jeunesse, sont arrivés à peine une heure trente après l'ouverture : ils ont dû se rabattre vers des CD. PHOTO LOIC DEQUIER

en berne ont provoqué une ruée vers ces ouvrages fatigués. « Il y a peut-être aussi un besoin aujourd'hui de posséder physiquement un objet », pensait ce monsieur, pour tenter d'expliquer la présence si matinale de 200 personnes pour les romans, albums et documentaires proposés par le Département. « Il y a aussi beaucoup de gens qui sont venus pour alimenter les

boîtes à livres de leur commune », tentait Amélie Averlan. Si certains ronchons n'hésitaient pas à manifester bruyamment leur déception, d'autres se montraient plus philosophes, à l'image de Madeleine et Philippe. « Nous venions plutôt à la recherche de livres jeunesse, avouait le couple. Tant pis, c'est bon signe ! » Et de se plonger dans la recherche de CD, dernier reliquat de la razzia

matinale... Cela n'a pas empêché Philippe de trouver son bonheur, avec un CD d'Alex Métayer. Tandis que Madeleine jetait son dévolu sur l'un des derniers ouvrages encore disponibles à 10 heures : « Les pays immobiles », de Bayon. « J'avais l'offrir à ma mère... »

L'opération, originellement programmée jusqu'à vendredi, est d'ores et déjà terminée.

Un partenariat renforcé

JUSTICE Il lie l'association France Victimes 16 avec le parquet, la gendarmerie et la police



La convention a été signée hier matin. PHOTO B.R.

Hier matin, l'association France Victime 16, représentée par sa présidente Martine Faury, le procureur de la République, Jean-David Cavaillé, le colonel Laurent Geoffroy, commandant le groupement de gendarmerie de la Charente, et David Book, directeur départemental de la sécurité publique, ont paraphé une convention qui renforce un peu plus les liens entre l'association de défense des droits des victimes et l'institution judiciaire.

La prise en charge évolue

Cité en exemple au ministère, le modèle charentais de prise en charge des victimes évolue sensiblement. Concrètement, en zone gendarmerie, le dispositif de visioconférence entre victimes et permanents de l'association, testé avec succès à La Rochefoucauld, est étendu sur toute la zone

gendarmerie. L'association France Victimes est également sollicitée pour animer des réunions thématiques, à destination des gendarmes et policiers.

France Victimes 16 voit également son domaine d'intervention s'élargir au-delà des seules victimes de violences conjugales. Cela va de la prise en charge de personnes ayant subi les conséquences d'une catastrophe naturelle, comme à Saint-Sornin cet été, aux victimes d'agressions sexuelles.

Rouage identifié dans la chaîne de l'action judiciaire en Charente, France Victimes aura, au-delà de ses permanences au commissariat d'Angoulême, accès à des informations qui ne font pas l'objet de plaintes (main courante) mais qui peuvent permettre d'enclencher l'accompagnement de victimes potentiellement identifiées.

Boutés hors de Girac

SOCIAL Les policiers ont délogé sans heurt les manifestants, hier. Le rond-point a été nettoyé mais les gilets jaunes promettent de revenir

Les gilets jaunes s'y attendaient. Mais pas à cette heure : si les manifestants étaient en nombre au petit matin sur le rond-point, « fortifié » depuis la veille par les barrières du chantier voisin, ils n'étaient qu'une poignée à midi, lorsque les forces de l'ordre sont intervenues. Malgré la journée « commissariat mort », une vingtaine de policiers a rapidement délogé les cinq manifestants restants, en vertu d'un arrêté préfectoral portant sur l'interdiction temporaire d'occupation du rond-point.

Facilement refoulés sur le bord de la route, les gilets jaunes n'ont pu que filmer la destruction de leurs cabanes par les hommes... en jaune du Département. « On est contents qu'ils nous fassent un terrain propre, ironisait l'un des manifestants

délogés. S'ils pouvaient nous mettre un peu de pelouse, pour quand on reviendra... » En quelques minutes, la place était libre pour les agents et leur pelle mécanique sur ce site occupé depuis le premier jour de la contestation, le 17 novembre dernier.

Pas eu le temps de brûler

Tout est allé très vite, si bien que les « giraquiens » n'ont pas eu le temps de mettre le feu à leur campement, comme ils l'avaient pourtant prévu. Ils ont tout de même pu récupérer le petit Père Noël accroché à une tonnelle. « La guerre est déclarée », soufflait l'un d'eux, vexé de n'avoir pu défendre cet endroit symbolique. « On reviendra ! » Chassés de leur lieu de rendez-vous, les gilets jaunes, remontés, devraient sortir du bois et organiser de nouvelles actions dès

aujourd'hui. Hier déjà, certains ont tenté de réinvestir le giratoire de Locatoumat, tandis que d'autres ont pris la route à peine chassés de Girac, pour organiser une nouvelle opération escargot sur la D 1000. Ceux-là ont été verbalisés pour vitesse trop lente, ce qui n'a semblé-il pas permis de faire descendre la tension.

Vendredi, les manifestants souhaitent prolonger la mobilisation par une « garden party », au parc de Bourguines, à partir de 16 heures. Si les organisateurs souhaitent garder le flou sur le programme de ces agapes organisées à l'occasion de l'anniversaire d'Emmanuel Macron, ils précisent tout de même qu'il s'agira d'un « procès » et qu'il est déconseillé aux moins de 16 ans.

Adrien Ortavant

Le pervers de l'X'eau a été condamné

COGNAC Il comparait également hier pour avoir embrassé sur la bouche une fillette de cinq ans



Les faits se sont produits à l'X'eau en juin et septembre.

« J'ai des tocs, beaucoup de tocs. C'est instinctif, je mets la main sur mon sexe... Mais je ne me masturbe pas ». Hier, à la barre du tribunal d'Angoulême, Fabrice, un Cognacais de 45 ans, a nié l'évidence. Taxi-ambulancier de profession, Fabrice s'est rendu au complexe nautique l'X'eau, à Cognac, au moins à deux reprises, en juin et septembre. Et par deux fois, des témoins l'ont surpris en train de mettre sa main dans son pantalon et de l'agiter frénétiquement, signe d'un acte masturbatoire manifeste.

Depuis le hall, à travers la baie vitrée, et même depuis l'extérieur, Fabrice observait les mères de famille et leurs enfants avant de se livrer à son activité onanique interdite. Les témoignages des victimes, précis et circonstanciés, ne laissent guère de place au doute. Chassé une première fois, reconnu grâce à l'apport de la vidéosurveillance puis interpellé, Fabrice est conduit au poste le 22 septembre. Et, là, en regardant un adjoind de sécurité dans les yeux, il met à nouveau la main dans son pantalon. ...

Il se dit guéri

À l'audience, Fabrice ne pense qu'à se dédouaner. Il parle volontiers de ses tocs, de sa manie de chercher tout le temps ses clés ou ses papiers. La présidente du tribunal, Nathalie Billington, relève tout de même quelques incohérences : « C'est assez curieux que ce toc se manifeste systématiquement en présence de femmes et d'enfants. » Fabrice ne cède pourtant pas un pouce de terrain. De toute façon, il affirme que son toc a disparu après moins de deux mois de thérapie comportementale. « Je ne suis pas fier d'avoir eu ce toc. Mais aujourd'hui

je suis guéri, l'hypnose m'a fait du bien. »

Interrompant sans cesse les débats, quitte à agacer tout le monde, le prévenu peine à convaincre. L'expert psychiatre évoque un mode de fonctionnement pervers et une attitude manipulatrice. Elisabeth Decencière Ferrandière n'est pas dupe : la procureure remarque que Fabrice ne reconnaît ses gestes déplacés qu'une fois mis devant le fait accompli et les images de la vidéosurveillance. « Des faits qu'il minimise constamment », note-t-elle avant de requérir douze mois de prison avec sursis. Des réquisitions suivies à la lettre par le tribunal, qui condamne donc Fabrice à un an de prison avec sursis pour ces faits.

Un peu plus tôt dans l'après-midi, Fabrice comparaissait pour une autre affaire : dans le cadre de sa profession de taxi-ambulancier, il lui était reproché d'avoir embrassé sur la bouche une petite fille de cinq ans qu'il transportait de son école, située aux alentours de Cognac, vers le centre médico-psychologique de Cognac. C'est la psychomotricienne qui, alertée par les propos de la fillette, a immédiatement prévenu la famille. Pendant la consultation de la petite fille, Fabrice tentait, lui, de séduire la secrétaire médicale apeurée par le comportement du quadragénaire.

Pour les faits d'agression sexuelle imposée à un mineur, Fabrice a été condamné à un an de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans, avec obligation de travail et de soins. Fabrice sera inscrit au Fijes, le fichier recensant les auteurs d'infractions sexuelles.

Bertrand Ruiz

La Région s'inquiète pour Angoulême-Limoges

TER Par le biais d'un communiqué diffusé hier, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est alarmée de « l'absence de perspective pour la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême ». L'instance a notamment déploré la pose d'un heurtoir à Saillat-sur-Vienne (87), qui « ne peut être perçu que comme un signal de ne pas pérenniser cette ligne. » Et la Région de rappeler qu'elle a financé

cette année des travaux d'urgence sur la partie située entre Limoges et Saint-Victorien, pour un montant de plus de 1,06 million d'euros...

La veille déjà, le député Thomas Mesnier s'était lui-aussi inquiété de l'avenir de cette ligne, lors des questions orales à l'Assemblée nationale. Il lui a été répondu par la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon qu'une réunion allait être organisée fin janvier pour « établir un constat partagé de la situation de la ligne et mettre en place une stratégie d'action ».

La fibre optique débarque plus vite que prévu

COMMUNICATION

L'opérateur Orange prévoit que la moitié de ville ait accès au réseau à la fin de l'année 2018

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Les Cognaçais n'ont pas répondu présent en nombre, mardi soir. Ils étaient à peine une vingtaine, à la Salamandre, pour écouter les explications d'Orange sur l'arrivée de la fibre optique. Pourtant, l'opérateur était porteur de bonnes nouvelles. « Je me félicite de célébrer l'accélération des travaux de raccordement des foyers de Cognac », a déclaré Karim Dinari, directeur des relations avec les collectivités chez Orange. En effet, d'ici la fin de l'année, plus de 50 % de la ville sera éligible à cette technologie environ 30 fois plus rapide que l'ADSL. « Maintenant, le processus est industrialisé. Nous avons plus de techniciens et moins de problèmes, donc nous avançons plus vite. »

Le cuivre ne disparaît pas

Dans le détail, environ 40 armoires (ces points de branchements répartis au plus près des habitations) ont été raccordées depuis le début du chantier, en 2016. Neuf restent à installer. « Le problème, c'est qu'elles doivent se fondre dans le paysage, admet Karim Dinari. Nous avons eu des refus de la part de l'architecte des bâtiments de France. Nous essayons de trouver des solutions. » C'est ce qui explique que le centre historique ne soit pas encore desservi. C'est là où les contraintes paysagères sont les plus fortes. « Comme c'est le plus problématique, nous finirons par ces



D'ores et déjà, 5 450 logements sont éligibles à la fibre. C'est la moitié des foyers que compte la ville. Le reste devrait être fait d'ici 2022. PHOTO ARCHIVES PHILIPPE MÉNARD

secteurs-là », prévient Orange. Le but est de finir avant 2022. « Nous nous sommes engagés auprès des autorités et nous paierons des pénalités si nous avons du retard. Mais nous serons dans les temps. » Aujourd'hui, 5 400 logements sont d'ores et déjà éligibles. « Notre particularité, contrairement aux autres opérateurs, c'est d'apporter la fibre directement dans la maison », argumente Karim Dinari. Un moyen de se différencier du principal concurrent SFR, qui revendique, lui, 9 000 foyers éligibles. D'ailleurs, Orange fait un peu le travail pour les autres puisqu'une fois le quartier desservi, les opérateurs peuvent utiliser ses infrastructures. Charge au consommateur de faire jouer la concurrence en comparant les prix...

Faut-il vraiment migrer ?

Passer à la fibre, est-ce vraiment avantageux ? La question mérite d'être posée. Car tout dépend des profils. Si vous jouez aux jeux vidéo, la fibre s'impose, car les temps de réactions seront beaucoup plus rapides. Si vous faites partie d'une famille nombreuse où tout le monde se connecte en même temps, la fibre est utile pour que tout le monde garde un bon débit. Autre cas intéressant : pour ceux qui téléchargent. Les photos, les musiques et les films voient leur temps de transmission réduit. Cela peut être utile pour visionner des films en ultra haute définition, la nouvelle norme qui commence à émerger.

Toutefois, la prudence s'impose. Car si votre usage d'Internet relève de tout ce qu'il y a de plus simple (surf sur le net, téléchargements occasionnels...) alors la fibre n'a rien d'un atout. Au contraire, vous allez payer un surcoût de 50 à 100 % alors que vos usages ne nécessitent pas une connexion plus rapide que l'ADSL.

Quoi qu'il en soit, l'opération n'a rien d'irréversible. En effet, même si l'on passe à la fibre, le réseau cuivre reste installé. Pour le cas d'une maison en location, cela implique que le nouveau locataire peut demander à revenir à l'ADSL.

La restauration scolaire à la Sodexo

Lundi, le conseil municipal a attaqué l'ordre du jour avec l'adoption du marché de livraison des repas de la cantine scolaire à partir du 1^{er} janvier 2019.

On le sait, le Sivu (Syndicat intercommunal à vocation unique) de restauration scolaire a vécu. Il sera effectivement dissous le 31 décembre. Un imbroglio administratif a grippé la procédure d'attribution du marché, et le recours à un appel d'offres est toujours possible pour l'avenir.

La vente du bâtiment du Sivu à la Sodexo a été entérinée. Il a été décidé de signer un marché, inférieur à 25 000 euros, pour la livraison de repas en liaison froide par la Sodexo pour un trimestre dans un premier temps, « de façon à apprécier la qualité de la prestation », selon le maire Alain Riffaud.

Conséquences

Les conséquences sont plurielles. Le coût réel du repas sera de 2,69 euros pour les enfants en maternelle, et 2,90 euros pour les primaires.

Les repas réservés 24 heures, voire 48 heures, avant la livraison, seront facturés. Il sera donc indispensable, pour les familles et les consommateurs, d'être très vigilants et disciplinés. Une circulaire à cet effet sera distribuée aux familles avant les vacances de Noël.



Le conseil municipal réuni lundi. PHOTO P. B.

LES AUTRES DOSSIERS

CONVENTIONS Au 1^{er} janvier 2019, un nouveau contrat de territoire entrera en fonction à Grand-Cognac. L'accueil de loisirs la P'tite Pomme et le multi-accueil les Titous seront transférés à l'Agglo. Le personnel et les biens immobiliers sont concernés, des modalités techniques devront être précisées. La commune continuera à gérer l'accueil des enfants, avec le personnel actuel.

En ce qui concerne le personnel du Sivu, le cuisinier sera détaché auprès de la Sodexo ; l'autre fonction-

VOIRIE Les élus ont rejeté à l'unanimité un transfert de la compétence voirie pour la route de l'Houmade, soit 350 mètres, pour une charge de 1 400 euros par an.

LOYERS Le loyer des logements communaux sera augmenté de 1,57 % au 1^{er} janvier 2019, selon l'indice de référence des loyers (IRL 2018).

naire sera affecté à des missions qui sont à préciser.

Pierre Barreteau

Les écluses de Vignolles font débat

Lundi, en conseil municipal, les écluses de Vignolles ont alimenté le débat. Le nouveau processus destiné à sécuriser la traversée de Vignolles et ralentir la vitesse des véhicules a du mal à être respecté.

Installées depuis peu, les quatre écluses sont déjà abîmées. Le maire Didier Gois a même dû porter plainte à l'encontre d'un camion qui a emporté un poteau du centre d'une écluse.

Plus de visibilité

Pour certains élus, les écluses sont peu visibles de nuit, et devraient être mieux annoncées en amont. Il reviendrait au Département de remédier à ces inconvénients.

Pour rappel, les frais de remise en état incombent à la commune, qui a déjà pris en charge une facture de 14 420 euros pour l'installation du système de ralentissement, finalement peu efficace.

Sinon, l'ordre du jour de ce conseil municipal portait essentiellement sur des modifications apportées aux statuts de l'Agglo Grand-Cognac : compétence optionnelle assainissement, compé-



Les élus lors de la dernière séance, lundi. PHOTO PIERRE BARRETEAU

tences facultatives enfance-jeunesse, soutien aux clubs sportifs, pêcheries de Saint-Simeux. Soit des attributions non directement liées à la commune.

En ce qui concerne la compétence voirie, deux parcelles de 100 m² environ sont transférées à Grand-Cognac pour 157,50 €/an.

Les élus ont pris connaissance des rapports 2017 pour les services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.

P. B.

À NOTER

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 4 janvier, à 19 h 15, au gymnase de Vignolles. Concernant une offre d'accès au Très Haut Débit avec Ozone, tant Internet que téléphonie, en attendant le déploiement de la fibre prévu pour la fin 2019, une réunion publique se tiendra le mercredi 9 janvier à 19 h 30 dans la salle des fêtes. Une permanence d'information aura lieu également jeudi 10 janvier, de 10 h à 12 h, à la salle des fêtes.

Les précautions à prendre pour acheter sur Internet dans l'Union européenne

CONSO Depuis le 3 décembre, biens et services en ligne sont accessibles sans restriction dans l'Union européenne. La vigilance reste cependant de mise



Une aubaine pour profiter de tarifs très attractifs. PHOTO DR

Vous avez déniché le cadeau de vos rêves à un tarif défiant toute concurrence sur un site néerlandais ? Réjouissez-vous : désormais vous pouvez acheter des biens (et des services) à un professionnel implanté dans un autre État de l'Union européenne (UE) aux mêmes conditions que celles accordées aux résidents de ce pays. Car le règlement européen 2018/302 interdit dorénavant le géoblocage injustifié dans le commerce électronique. Fini donc, les pratiques agaçantes de certains sites qui se permettaient de doubler le prix originel du produit à peine aviez-vous renseigné votre adresse postale en France, ou qui réservaient leurs bonnes affaires à une nationalité précise.

Seul bémol : le cybermarchand étranger n'a pas l'obligation de vous livrer en France. S'il ne le fait pas, vous devrez organiser par vos propres moyens la livraison transfrontalière du produit commandé ou convenir d'un point de retrait avec le professionnel sollicité.

Restez prudents !

Il est également bon de savoir que les cybermarchands des pays de l'UE restent libres de choisir les moyens de paiement qu'ils acceptent. Toutefois, une fois ces moyens choisis, ils ne peuvent pas exiger une domiciliation bancaire dans leur pays. Précisons pour être exhaustif que le règlement géoblocage ne s'applique pas à certaines œuvres protégées par le droit d'auteur et à certains services (liste à consulter auprès du Centre européen des consommateurs France-joignable au 0049.78.51.991.48.0 - n° indigo : 0.820.200.999 ; contact : info@cec-zev.eu ; site : www.europe-consommateurs.eu).

Cet encadrement plus rigoureux des règles du jeu sur le net ne doit

pas vous inciter à relâcher votre vigilance. Tout d'abord, pour avoir une idée objective du coût réel d'un produit, n'oubliez pas de prendre en compte les tarifs d'acheminement et les éventuels frais bancaires. Ainsi, acheter sur internet, a fortiori sur un site étranger, ne revient pas systématiquement moins cher. Et n'oubliez pas de prendre un peu plus de marge si vous souhaitez recevoir l'article à une date précise : les délais postaux sont plus longs pour un envoi international.

Vérifiez sur le site la présence d'informations indispensables : nom du gérant de la société, coordonnées, conditions générales de vente et de livraison, garanties et services proposés, etc. En consultant d'autres sites, vous parviendrez peut-être à obtenir des avis sur le vendeur avant de vous engager. N'oubliez pas que, généralement, les sites étrangers n'acceptent pas les chèques et ne pratiquent pas l'envoi contre remboursement.

Surtout, avant de valider votre commande, prenez connaissance des conditions générales de vente et des garanties proposées par le cybermarchand. Imprimez les documents importants : contrat et confirmation de la commande. Si le produit ne correspond pas à vos attentes, vous disposez, dans tous les pays de l'UE, d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la réception du produit. Après rétractation, vous avez également jusqu'à 14 jours pour renvoyer la marchandise. Lorsque l'article est endommagé, vous pouvez demander, par lettre recommandée, le remboursement, la réparation ou la livraison d'une nouvelle marchandise. N'hésitez pas à contacter le Centre européen des consommateurs en cas de litige avec le vendeur.

Thierry Gironde